



FRANCOISE SCHEPMANS

Députée bruxelloise

Question orale de Madame Françoise Schepmans à Madame Barbara Trachte, Ministre-Présidente en charge de la politique des familles et à ~~Monsieur Alain Maron, Ministre de l'Action sociale et de la Santé~~

Objet : La prise en charge des victimes de violences conjugales dans les structures de santé de la COCOF

Madame la Ministre-Présidente,
Monsieur le Ministre,

Les violences conjugales constituent un enjeu majeur de santé publique. En 2022, 4.848 cas de violences intrafamiliales ont été enregistrés, dont 2 598 de violences physiques au sein du couple. Ces chiffres témoignent de l'ampleur du phénomène et de la nécessité de renforcer les dispositifs de prise en charge des victimes.

Les structures de santé subventionnées ou agréées par la COCOF jouent un rôle crucial dans l'accueil, l'orientation et le soutien des personnes concernées.

Les professionnels de santé sont souvent les premiers interlocuteurs des victimes, ce qui les place en première ligne pour détecter les signes de violence et offrir une réponse adaptée. Cela nécessite des compétences spécifiques, des protocoles clairs et une coordination avec les autres acteurs impliqués.

1. Pourriez-vous nous dresser un bilan des dispositifs spécifiques qui ont été mis en place au sein des structures de santé relevant de la COCOF pour assurer une prise en charge adaptée et sécurisée des victimes de violences conjugales ? Existe-t-il des formations continues pour les professionnels de santé afin de les sensibiliser aux violences conjugales et de les équiper pour intervenir de manière appropriée ?
2. Quelles sont les ressources financières et humaines allouées par la COCOF pour améliorer la détection et le suivi des victimes de violences conjugales dans les structures de santé qu'elle subventionne ?
3. En 2022, 80 % des victimes de violences sexuelles enregistrées par 4 des 6 zones de police bruxelloises étaient des femmes. Cependant, les hommes

représentent également une part significative des victimes de violences conjugales. Avez-vous élaboré un plan ou des mesures spécifiques pour répondre aux besoins des hommes victimes de ces violences ?

4. Dans quelle mesure collaborez-vous avec vos homologues nationaux et régionaux, notamment au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour renforcer la lutte contre les violences conjugales ?
5. Enfin, quel est le montant du financement accordé par la COCOF au Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Françoise Schepmans

